

Date de dépôt : 6 novembre 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Mauro Poggia : CEVA : Liaison entre la future gare de Champel et l'Hôpital, où en sommes-nous ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 septembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

La future gare au Plateau de Champel a été « vendue » aux électrices et électeurs de Genève comme étant la gare de « Champel-Hôpital ».

Or, compte tenu de la distance et du dénivelé entre le Plateau de Champel et l'Hôpital cantonal, un passage entre l'un et l'autre nécessitera d'importants travaux, dont les coûts ne sont pas intégrés dans le budget prévisionnel du CEVA.

Le Conseil d'Etat est dès lors prié de répondre à la question suivante :

A part le crédit d'étude voté par la Ville de Genève, que s'est-il passé de nouveau à ce sujet ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le projet de liaison entre la future gare de Champel et l'Hôpital consiste à réaliser une liaison piétonne souterraine reliant le niveau « mezzanine » de la future halte CEVA au pôle des HUG.

Le tunnel projeté d'une longueur totale de 220 mètres et d'une largeur utile de 5,40 mètres sera équipé de tapis roulants. Il utilisera un tunnel existant d'une longueur de 50 mètres situé au portail « HUG ».

Le financement de cette mesure (10.4 du projet d'agglomération) est assuré par la loi H 1 70 (loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevois – LItagglo du 27 janvier 2011) et bénéficie, conformément à l'accord sur les prestations, d'une subvention fédérale de 40%.

La requête en autorisation de construire a été déposée le 3 mai 2013 et la décision d'autorisation a été publiée le 4 octobre 2013 dans la Feuille d'avis officielle.

Le projet et sa réalisation font l'objet d'une intense coordination avec la direction du projet CEVA pour aboutir à sa mise en service en même temps que l'exploitation du RER franco-valdo-genevois. Partant, les travaux sont planifiés et débiteront dans le courant de l'année 2015.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER